

8.2 Justice

En 2011, 604 000 **condamnations** ont été enregistrées, en baisse pour la quatrième année consécutive. Cette diminution s'explique par l'émergence depuis 2004, d'une nouvelle procédure, la composition pénale, qui permet de sanctionner les contraventions et les délits de faible gravité et notamment ceux liés à la circulation routière et aux transports. En 2011, 70 000 compositions pénales ont été inscrites au casier judiciaire. Près d'une sur deux concerne la conduite en état alcoolique et plus d'une sur cinq, la conduite sans permis ou malgré suspension. Sans tenir compte des compositions pénales, le contentieux routier représente 44 % de l'ensemble des condamnations. L'importance de ce contentieux est directement liée à l'intensité des contrôles dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière. Les atteintes aux biens viennent ensuite avec un peu plus de 20 % des condamnations, suivies des atteintes aux personnes (17 %) et des **infractions** en matière de stupéfiants (8 %).

En général, le nombre d'infractions sanctionnées est supérieur au nombre de condamnations car plusieurs infractions peuvent être visées par une seule condamnation. Les condamnations à qualifications multiples se rencontrent davantage sur certains types d'in-

fractions. Ainsi, en matière criminelle, les auteurs de viol ou de vol aggravé sont plus fréquemment condamnés pour plusieurs infractions que les auteurs d'homicide volontaire. En matière délictuelle, les infractions multiples sont fréquentes dans la délinquance économique et financière, de stupéfiants, d'infractions à la législation sur les étrangers ou de faux en écriture. Le contentieux routier se caractérise par une forte proportion de condamnations à infraction unique.

En 2012, le parc pénitentiaire comptabilise 57 200 places opérationnelles dans 191 **établissements pénitentiaires**. Les ouvertures de nouveaux établissements entre 2009 et 2012 représentent une hausse de 10 % de la capacité opérationnelle. En 2012, 64 800 personnes sont détenues, en hausse de 7 % par rapport à 2011. Parmi elles, environ 700 sont des mineurs. Au 1^{er} janvier 2012, 10 693 personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou, soit 20 % de l'ensemble des personnes écrouées condamnées. Ces aménagements de peine (placements sous surveillance électronique, placements en semi-liberté, placements à l'extérieur) ont progressé de 28,7 % en un an et de 47,7 % en deux ans. ■

Définitions

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Dans ce cas, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire.

Amende forfaitaire, emprisonnement correctionnel, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, Loi de finances initiale, milieu fermé, milieu ouvert, réclusion : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance », *Infostat Justice* n° 119, ministère de la Justice, novembre 2012.
- « Budget 2013 », ministère de la Justice, 2012.
- « Les chiffres clés de la Justice 2012 », ministère de la Justice, novembre 2012.
- « Annuaire statistique de la justice 2011-2012 », ministère de la Justice, 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2000	2011	11/10 en %
En matière administrative	144,1	225,6	0,4
Conseil d'État	12,2	9,8	-1,4
Cours administratives d'appel	12,9	29,3	5,5
Tribunaux administratifs	119,0	186,5	-0,3
En matière civile et commerciale	2 358,3	2 654,2	-0,7
Cour de cassation	21,4	21,5	8,1
Cours d'appel	221,5	233,1	-0,2
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	683,9	933,2	0,2
Tribunaux d'instance	550,3	657,2	-0,5
Juges des enfants ¹	265,3	330,7	1,0
Juridictions commerciales <i>dont tribunaux de grande instance (activité commerciale)²</i>	297,4	193,0	-5,6
	23,1	8,4	-16,2
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	110,3	80,2	-11,9
Conseils de prud'hommes	208,2	205,3	-0,1
En matière pénale	1 361,2	1 180,6	0,6
Cours de cassation	8,7	7,9	-1,9
Cours d'appel	86,9	104,2	0,5
Cours d'assises	2,5	2,3	-6,9
Tribunaux correctionnels	444,7	592,1	2,4
Tribunaux de police	757,7	60,6	-8,9
Juridictions de proximité	///	340,3	-1,0
Juges et tribunaux pour enfants	60,7	73,1	3,3
Amendes forfaitaires majorées	10 153,9	9 100,6	-3,3

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. La réforme de la carte judiciaire a conduit à la suppression des TGI à compétence commerciale à l'exception de ceux de la cour d'appel de Colmar et de Metz.

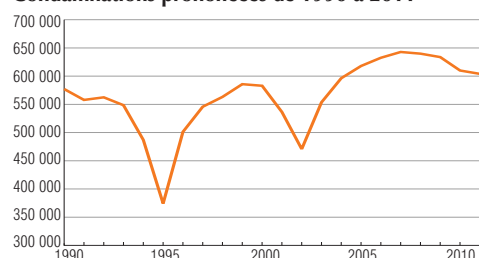
Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2010 (r)	2011 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 145	956
Peine d'emprisonnement	283 003	300 441	287 196
Emprisonnement ferme	76 786	88 420	86 333
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 684	32 924
Emprison. avec sursis total	184 210	178 337	167 939
Peine d'amende	205 207	212 524	220 839
Peine de substitution	63 751	61 481	62 580
<i>dont susp. du permis de conduire</i>	<i>33 319</i>	<i>12 326</i>	<i>14 746</i>
Mesure et sanction éducative	20 547	27 257	25 643
Dispense de peine	9 236	7 144	6 780
Total	582 923	609 992	603 994

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2011



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Champ : condamnations y compris compositions pénales.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2000	2010 (r)	2011 (p)
Atteinte aux personnes	103 013	106 527	101 801
<i>dont : homicides volontaires</i>	<i>461</i>	<i>457</i>	<i>398</i>
<i>viols</i>	<i>1 623</i>	<i>1 361</i>	<i>1 252</i>
<i>coups et violences volontaires</i>	<i>53 755</i>	<i>69 282</i>	<i>66 337</i>
<i>homicides et bless. involontaires</i>	<i>22 634</i>	<i>9 226</i>	<i>8 850</i>
<i>dont par conducteur</i>	<i>20 553</i>	<i>7 991</i>	<i>7 699</i>
Atteinte aux biens	153 460	133 540	125 653
<i>dont vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	<i>134 037</i>	<i>117 351</i>	<i>110 672</i>
Matière économique et financière	25 959	15 919	13 979
<i>dont : chèques</i>	<i>3 360</i>	<i>2 553</i>	<i>2 125</i>
<i>travail illégal</i>	<i>6 288</i>	<i>4 616</i>	<i>3 905</i>
Circulation routière et transports	227 268	257 090	266 397
<i>dont : défaut d'assurance</i>	<i>35 214</i>	<i>29 457</i>	<i>30 126</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>108 461</i>	<i>117 755</i>	<i>123 013</i>
<i>conduite sans permis</i>	<i>17 770</i>	<i>57 158</i>	<i>57 180</i>
<i>ou malgré suspension</i>	<i>32 983</i>	<i>12 368</i>	<i>14 208</i>
<i>grand excès de vitesse</i>	<i>73 223</i>	<i>96 916</i>	<i>96 164</i>
Autres infractions	22 831	49 049	50 092
<i>dont stupéfiants¹</i>	<i>22 831</i>	<i>49 049</i>	<i>50 092</i>
Total des condamnations	582 923	609 992	603 994

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2011	2012	12/11 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 138,1	7 420,6	4,0
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>4 374,8</i>	<i>4 501,6</i>	<i>2,9</i>
Budget de la Mission Justice (en %)	2,5	2,5	2,0
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	460,0	415,0	-9,8
Aide juridictionnelle	351,1	380,0	8,2
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	76 025	76 865	1,1
<i>dont : justice judiciaire</i>	<i>31 018</i>	<i>31 137</i>	<i>0,4</i>
<i>administration pénitentiaire</i>	<i>35 057</i>	<i>35 511</i>	<i>1,3</i>
<i>protection judiciaire de la jeunesse</i>	<i>8 501</i>	<i>8 395</i>	<i>-1,2</i>

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalents-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

	2000	2005	2012
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	191
Places	49 657	51 312	57 236
Personnes écrouées	51 441	59 951	73 780
Personnes détenues	51 441	59 197	64 787
Condamnés	33 341	39 041	57 501
Prévenus	18 100	20 910	16 279
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	173 063
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	144 060
Travail d'intérêt général	24 962	16 885	32 250
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 752
Autres mesures	6 275	6 962	11 510
Total des mesures en cours	149 588	138 855	194 572

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.